



VILLE DE
FONTENILLES

www.ville-fontenilles.fr

09 72 56 81 52

Service Associations

DEMANDE DE SUBVENTION PROJET ASSOCIATION

Saison 2021-22

Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10

Nature de l'activité de votre association

Sportive

Culturelle

Solidaire

Loisirs

Autre (précisez)

Identification de l'association

Nom de l'association / désignation :

Activité principale :

Adresse du siège social :

Nom du Président :

Téléphone :

E-mail :

Site Web :

Numéro d'enregistrement RNA ou à défaut celui du récépissé Web :

Numéro SIRET.....

Type de subvention demandée	Montant Euros demandé
Subvention de fonctionnement <input type="checkbox"/>	
Subvention projet 1 <input type="checkbox"/> projet à détailler en page 3	
Subvention projet 2 <input type="checkbox"/> projet à détailler en page 3	

INFORMATION : *Tout dossier incomplet ne pourra être instruit qu'à réception des pièces manquantes.*

Cadre réservé à la municipalité

Date d'arrivée du dossier en mairie :

Réceptionné par :

Date de transmission * au service association :

Dossier complet : OUI NON

Pièce(s) manquante(s) :

Demande de précision / complément / document :

Ressources humaines

Composition de votre association (bureau et intervenants)

Nombre de personnes intervenants pour votre association. Merci de préciser la fonction, la nature de l'emploi, le type de contrat ... :

Nombre de personnes intervenants pour votre association :	
Fonction de l'intervenant	Si contrat de travail, type de contrat

Si besoin de compléter cette liste, merci d'ajouter un document en annexe

Nombre d'adhérent(e)s de la saison actuelle

Inscrire le nombre **d'adhérent(e)s et/ou licencié(e)s** et non licencié(e)

Adhérent(e)s et / ou licenciés et non licencié(e)	
- de 18 ans
+ de 18 ans
Total général

Demande de subvention(s) projet(s)

Manifestation(s) prévue(s) sur la saison 2021-22

PROJET 1 :

Objectif(s) de la manifestation :

.....
.....
.....
.....

Public concerné ou ciblé :

Date de la manifestation :

Lieu envisagé :

Entrée libre payante :
si entrée payante tarif appliqué :

Envisagez-vous d'emprunter du matériel municipal pour l'organisation de ce projet (tables, chaises, barnum ...)
 oui non

Aurez-vous besoin d'un appui logistique de la municipalité pour l'organisation de ce projet ?
 oui non

PROJET 2 :

Objectif (s) de la manifestation :

.....
.....
.....
.....

Public concerné ou ciblé :

Date de la manifestation :

Lieu envisagé :

Entrée libre payante :
si entrée payante tarif appliqué :

Envisagez-vous d'emprunter du matériel municipal pour l'organisation de ce projet (tables, chaises, barnum ...)
 oui non

Aurez-vous besoin d'un appui logistique de la municipalité pour l'organisation de ce projet ?
 oui non

Déclaration sur l'honneur

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné (nom et prénom)

Représentant légal de l'association

- certifie que l'association est régulièrement déclarée
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier
- précise que la subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire de l'association.

Fait à, le

Signature :

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Pièces à joindre obligatoirement

- Demande de subvention datée et signée
- Attestation d'assurance de Responsabilité Civile
- RIB ou RIP original si changement depuis l'année passée
- PV de votre dernière AG
- Bilan et compte de résultat du dernier exercice
- Copie de la déclaration URSSAF (si salarié(s))
- Copie du récépissé de création ou de modification de l'association en Préfecture ou copie de publication au Journal Officiel

**Dossier de demande de subvention de fonctionnement
complet à rendre au plus tard le 10 janvier 2022**